



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES :

que la demande de dérogation mineure suivante sera présentée à la séance du conseil municipal qui aura lieu **à huis clos** le lundi 20 avril 2020 à 20h :

201, rue Landry

Permettre la construction d'un garage détaché en cour avant ayant une superficie supérieur à celle du bâtiment principal.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en communiquant par courriel avec **monsieur Alexandre Morin (a.morin@entrelacs.com)** et **monsieur Patrick Chalifoux (prepose.urbanisme@entrelacs.com)**.

Donné à Entrelacs

Ce 23^e jour de mars 2020

Hugo Allaire
Directeur général

Certificat de publication

Je, Hugo Allaire, directrice générale de la municipalité d'Entrelacs, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public à l'hôtel de ville et à l'église en date du 23^e jour de mars 2020.

*Hugo Allaire
Directeur général*